PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de Septembre à 21h 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean ACHARD, Maire. Le guorum de 10 est atteint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2023

PRESENTS: Jean ACHARD, Patrick DEMMELBAUER, Josselyne GILLIER, Pascal BERGER, Michèle ABERLENC, Jean-Luc DEVOUCOUX, Christian ABERLENC, Gilbert DUFRANE, Philippe LECHEVALIER, Emilie CHEVALLIER, Anne JULLIEN, Audrey CARVALHO, Daniel DEMIZIEUX, Joseph FAURE, Annick CHAUMIER.

POUVOIRS : Christiane RIGAUD : pouvoir donné à Pascal BERGER, Sébastien CHAMP : pouvoir

donné à Jean ACHARD, Patricia PIOTEYRY : pouvoir donné à Annick CHAUMIER

ABSENTE EXCUSEE: Aurélie MARTORELL

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Josselyne GILLIER

ORDRE DU JOUR:

- 1 Bulletin municipal encarts annonceurs tarifs 2023
- 2 Parcelle A/1723 rue de St Cyr intégration dans la voirie communale
- 3 SIEL extension BTS P. « les Emeraudes » Prop. SAS INOVY (OP 26610)

APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU 25 JUILLET 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

1 -BULLETIN MUNICIPAL ENCARTS ANNONCEURS TARIFS 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif des encarts publicitaires des annonceurs pour le bulletin municipal a été fixé par délibération du 17 septembre 2015, soit :

65€ HT pour un encart 90 × 60 120€ HT pour un encart 190 × 60 240€HT pour une demie page 210 × 150

Suite à la réunion du Conseil d'Adjoints il a été proposé une augmentation des tarifs comme suit :

70€ HT pour un encart 90×60 130€ HT pour un encart 190×60 250€HT pour une demie page 210×150 Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, par 16 voix « pour » et 2 voix « contre », décide de modifier les tarifs des encarts publicitaires, comme indiqué cidessus, à partir de cette année 2023.

2 - PARCELLE A/1723 RUE DE SAINT CYR INTEGRATION DANS VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la vente de la propriété succession FARJON, il a demandé au vendeur de céder à la Commune une bande de terrain de 36m2, référencée A/1723, sise le long de la Rue de Saint Cyr dans le but d'un futur alignement de cette même voie.

Le propriétaire a donné son accord pour céder gratuitement cette parcelle à la Commune et ainsi que pour prendre en charge les frais notariés.

Afin d'établir l'acte correspondant il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son accord sur cette intégration.

Après cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:
Donne son accord pour l'intégration à titre gratuit de parcelle cadastrée A/1723 sise rue de Saint Cyr d'une superficie de 36m2 dans la voirie communale
Précise que les frais notariés seront à la charge du propriétaire succession FARJO N
Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

3 - SIEL EXTENSION BTS P. 'LES EMERAUDES" - PROP. SAS INOVY (OP26610)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BTS P. 'LES EMERAUDES" - prop. SAS INOVY

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement:

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Extension BTS P. 'LES EMERAUDES" - prop. SAS INOVY Extension IGC TEL - prop. SAS INOVY	9 680 €	59.3 % 100.0 %	5 740 € 1 690 €
TOTAL	11 370.00 €		7 430.24 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

3 - SIEL EXTENSION BTS P. 'LES EMERAUDES" - PROP. SAS INOVY (OP26610) SUITE

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P. 'LES EMERAUDES" - prop. SAS INOVY" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

COMMENTAIRES:

1 - Bulletin municipal encarts annonceurs tarifs 2023

Il est précisé que les recettes des encarts publicitaires ne couvrent pas la totalité des frais de publication.

Ont voté contre l'augmentation des tarifs encarts annonceurs : Annick CHAUMIER et Patricia PIOTEYRY (pouvoir donné à Annick CHAUMIER)

- 2 Parcelle A/1723 rue de St Cyr intégration dans la voirie communale
- 3 SIEL extension BTS P . « les Emeraudes » Prop. SAS INOVY (OP 26610)

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

BATIMENTS (Patrick DEMMELBAUER)

Eglise : remplacement des fusibles du parafoudre

Salle AAA : suite à tentative de vol remplacement porte et remboursement intégral par l'assurance.

URBANISME (Patrick DEMMELBAUER)

Enumération des demandes d'urbanisme : permis construire, certificat urbanisme, déclaration préalable

SIVAP (Pascal BERGER)

Information sur tarif de l'eau potable + 6% soit 3.13€ et assainissement + 3% soit 3.02€ VOIRIE (Pascal BERGER)

Rue de St Cyr: avancement des travaux réseaux secs; fin de chantier prévue décembre.

Chemin des Sermages : signalement de l'affaissement de la chaussée devis en cours.

Rue des Rivières : la barrière a été remplacée en Juillet.

Chantier de la gare : est abordé l'étroitesse de la rue qui débouche sur la RD 1089

COMMUNICATION (Michèle ABERLENC)

Préparation du bulletin municipal

ECOLE (Jean-Luc DEVOUCOUX)

Nouvelle directrice et 171 élèves ce qui mets l'école à l'abri d'une fermeture éventuelle de classe

Conseil Municipal des enfants : élection fixée au 14 novembre

Nettoyage Commune: l'école prévoit une journée d'action vendredi 20 Octobre qu'il serait judicieux de relayer le samedi par la Mairie.

Haies et préservation : diverses explications et fiches techniques sont présentées pour leur protection.

CCAS (Josselyne GILLIER)

Organisation du repas des Ainés dimanche 19 Novembre 2023

INFORMATIONS DIVERSES

Date prochain Conseil Municipal à confirmer.

Jean ACHARD

Maire

Josselyne GILLIER Secrétaire de séance

Date de mise en ligne :

19/10/23